

Question dissertation

Par **Léna**, le **17/12/2024** à **22:43**

Bonjour, j'ai eu un partiel ce matin en droit administratif, le sujet était « existe il encore aujourd'hui des limites au contrôle de la légalité de l'action de l'administration par le juge administratif ».

J'ai fait le plan suivant :

I- Le contrôle du juge administratif : un contrôle restreint

A) La mise en place du contrôle

J'ai parlé du début du contrôle du conseil constitutionnel l'arrêt de 1971 et les lacunes déjà présente du JA

B) l'incompétence du JA

avec l'arrêt rouquette 1999 arrighi 1936, chevrol 1999 et fabricant de semoule en 1968

II Le contrôle du JA : l'élargissement des compétences par la JP

A) l'élargissement du pouvoir avec l'arrêt quintin 1991 la QPC 2008 2010 arrêt cheriet aussi et l'acceptation du contrôle de convention alité 1989 et en

B j'ai mis l'impact adj comme quoi y'avait encore des limites mais c'est mieux.

Malheureusement je pense avoir fait un hors sujet... ne fallait il pas plutôt parlé de l'état de sites, des circonstances exceptionnelles etc..?

J'ai interprété le sujet en parlant des limites auxquelles le JA était confronté notamment l'écran législatif qui l'empêchait de bien effectuer son contrôle de légalité...